

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017

2017 DASES 41 G Convention de partenariat (13 500 euros) entre la Fondation d'entreprise CNP Assurances et le Département de Paris au titre du projet d'installation de défibrillateurs dans des espaces verts parisiens.

M. Bernard JOMIER et Mme Pénélope KOMITES, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3211-1, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui demande d'approuver la convention de partenariat avec la Fondation d'Entreprise CNP Assurances au titre de l'installation de défibrillateurs dans des espaces verts parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission et Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Département de Paris, représenté par Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisé à signer avec la Fondation d'Entreprise CNP Assurances la convention de partenariat au titre de l'installation de défibrillateurs dans des espaces verts parisiens.

Article 2 : Les recettes seront inscrites sur le chapitre, chapitre 131, article 1318, rubrique 42 du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2017 et des exercices suivants.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO

